

COMPTE-RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2026

L'an Deux Mil vingt-six, le 27 mars à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Amant-de-Boixe dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PINGANAUD Paul, Maire

Présents : PINGANAUD Paul, SEMON Laura, CHAUDRET Basile, BARAL Pia, CHABOUREAU Hugues, TURLLOT Françoise, CHAUVIN Florent, PIECHNIK Anne-Marie, BONNEAU Pascal, SINSON Nadège, VAILLANT Thomas, CAMIER Séverine, DRAPIER William, ALAIN Nadine,

Excusés – absents : LOUINEAU Jean-Michel

Pouvoir : Jean-Michel LOUINEAU à PINGANAUD Paul

Secrétaire : CHAUVIN Florent

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

N° 2026-10 - Indemnités de fonction du Maire, Adjointes et Conseillers municipaux

Considérant que la commune compte 1347 habitants,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,

Considérant que la commune étant ancien chef-lieu de canton, une majoration de 15 % de l'indemnité de fonction pour le maire et les adjoints est possible,

Considérant que l'article L.2123-24-1 du CGCT fixe le taux maximum pour les indemnités votées par les conseils municipaux pour les conseillers municipaux n'ayant pas de délégation de fonctions sans pouvoir dépasser 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Considérant la volonté de M. Paul PINGANAUD, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

Considérant que 4 adjoints ont été élus,

Considérant qu'un conseiller délégué est désigné,

Considérant que les 9 autres conseillers municipaux seront indemnisés sans délégation prévue,

Considérant que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.

Il est proposé au conseil municipal :

- De calculer dans un premier temps l'enveloppe indemnitaire globale autorisée
- D'accepter ou non l'application de la majoration de 15 %
- Dans un second temps de fixer et de répartir l'enveloppe entre les élus dans le respect de l'enveloppe maximale indemnitaire globale ainsi calculée.

Fonction	Taux maximal autorisé	Montant brut mensuel	Majoration chef-lieu de canton (15 %)	Taux décidés	Montant brut mensuel décidé
Maire	55.7	2 289.56	2 439.18	44.00	1 808.63
Adjoint 1	21.38	878.83	935.96	23.25	955.70
Adjoint 2	21.38	878.83	935.96	23.25	955.70
Adjoint 3	21.38	878.83	935.96	23.25	955.70
Adjoint 4	21.38	878.83	935.96	23.25	955.70
Conseiller délégué (1)				2.50	102.76
Conseillers municipaux sans délégation (9)				1.00	41.11
Total enveloppe		5 804.88	6 675.61		6 104.18

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter l'application de majoration de 15 %,
- De fixer le taux de 44 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique à compter du 20 mars 2026 pour le Maire à sa demande,
- De fixer le taux de 23.25 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique à compter du 20 mars 2026 pour les adjoints,
- De fixer le taux de 2.5 % de l'enveloppe de 6% du montant global de l'enveloppe indemnitaire pour le conseiller délégué,
- De fixer le taux de 1 % de l'indice de l'enveloppe de 6% du montant global de l'enveloppe indemnitaire pour les conseillers municipaux restants sans délégation,
- De payer mensuellement les indemnités de fonction pour le maire, les adjoints et le conseiller délégué,
- De payer trimestriellement les indemnités de fonction pour les conseillers municipaux sans délégation,
- Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

N°2026 – 11 – Composition des commissions communales

COMMISSION FINANCE ET ADMINISTRATIONS GENERALES :

(Préparation et élaboration des documents financiers de la commune, examen des demandes de subvention des associations, gestion de la dette et des emprunts. Organisation et fonctionnement des services publics communaux. Jury embauche du personnel)

SEMON Laura, CHAUDRET Basile, BARALE Pia, CHABOUREAU Hugues, TURLLOT Françoise, CHAUVIN Florent, BONNEAU Pascal.

COMMISSION INTERGENERATIONNELLE :

(Développement d'infrastructures de loisirs pour les jeunes ; coopération avec les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des projets pédagogiques ; organisation et coordination d'événements sportifs)

SEMON Laura, SINSON Nadège, LOUINEAU Jean-Michel, DRAPIER William, VAILLANT Thomas.

COMMISSION PATRIMOINE - CULTURE ET TOURISME

(Mise en valeur du patrimoine communal ; développer les offres touristiques ; développer les offres culturelles ; rénovations du patrimoine)

CHAUDRET Basile, BARALE Pia, VAILLANT Thomas, PIECHNIK Anne-Marie, LOUINEAU Jean-Michel

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

(Faciliter et coordonner les événements associatifs)

SEMON Laura, TURLLOT Françoise, CHAUDRET Basile, DRAPIER William

COMMISSION ENVIRONNEMENT/VOIRIE

(Préservation et valorisation des cours d'eau et zones humides ; relationnel avec le monde agricole ; préservation de la biodiversité ; entretien des routes (FDAC) ; entretien des espaces verts)

CHABOUREAU Hugues, PIECHNIK Anne-Marie, SINSON Nadège, VAILLANT Thomas, CHAUVIN Florent, BONNEAU Pascal.

COMMISSION BATIMENTS / LOGEMENT / COMMERCE

(Entretien des bâtiments communaux ; attirer des nouveaux commerçants/artisans ; relationnel avec les commerçants)

BARAL Pia, CHAUVIN Florent, CAMIER Séverine, PIECHNIK Anne-Marie, SINSON Nadège,

COMMISSION COMMUNICATION

(Comité de rédaction du bulletin municipal ; développer et entretenir les moyens de communication ; diffusion des informations associatives/communales/autres)

SEMON Laura, CHAUDRET Basile, BARALE Pia, CHABOUREAU Hugues, TURLLOT Françoise, PIECHNIK Anne-Marie, CAMIER Séverine

COMMISSION CIMETIERE

(Reprise du cimetière+ suivi)

SINSON Nadège, ALAIN Nadine, PIECHNIK Anne-Marie, Jean-Michel LOUINEAU

COMMISSION EVENEMENTS INTERNES

(Préparation, logistique, organisation des événements organisés par la mairie)

SEMON Laura, PIECHNIK Anne-Marie, TURLLOT Françoise, CAMIER Séverine

COMMISSION URBANISME

CHABOUREAU Hugues, PIECHNIK Anne-Marie, CHAUVIN Florent, DRAPIER William, BONNEAU Pascal

2026-12 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX ORGANISMES EXTERIEURS

DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE : LOUINEAU Jean-Michel

DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE :

2 titulaires : SEMON Laura - SINSON Nadège

DELEGUES AU SIVU « AMELIORATION DU CADRE DE VIE » :

2 Titulaires : BARAL Pia – ALAIN Nadine

1 Suppléant : CAMIER Séverine

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE NORD OUEST CHARENTE (SIAEP) :

1 Titulaire : CHABOUREAU Hugues

1 Suppléant : DRAPIER William

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FORET DE LA BOIXE :

2 Titulaires : DRAPIER William – PIECHNIK Anne-Marie

1 Suppléant : CHAUDRET Basile

DELEGUES AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE HIERSAC-SAINT AMANT DE BOIXE (SDEG 16) :

1 titulaire : SINSON Nadège

1 suppléant : CHAUVIN Florent

DELEGUES AU PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays du Ruffecois) :

Possibilité de proposer 1 CM à la CDC qui désigne les représentants pour siéger
LOUINEAU Jean-Michel – CHABOUREAU Hugues

DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION SCOLAIRE (SMVOS) :

Possibilité de proposer 2 CM à la CDC qui désigne les représentants pour siéger
PINGANAUD Paul – VAILLANT Thomas

DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DE LA CHARENTE (ATD 16) :

1 titulaire : BONNEAU Pascal

1 suppléant : PIECHNIK Anne-Marie

DELEGUE A CALITOM :

BONNEAU Pascal

DELEGUE CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE :

PINGANAUD Paul

REFERENT FOURRIERE :

ALAIN Nadine et DRAPIER William

REFERENT CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

CHAUVIN Florent

REFERENT TOURISME :

CHAUVET Basile

REFERENT CNAS :

BARAL Pia – BONNEAU Pascal (suppléant)

2026-13 - SPECTACLE DES NUITS DE L'ABBAYE EN JUILLET 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

EXPOSE

Dans le cadre « des nuits de l'Abbaye », la Commune souhaite mettre en valeur le patrimoine par un Spectacle visuel et rythmé par un enchainement de déambulation dans le cloître, de danses de feu, de lumières et de pyrotechnie le 28 juillet 2026.

Le coût du spectacle qui sera présenté par L'Arche en sel 159 rue de la Boule 17100 SAINTES est de

11 374.40 € ht et pourrait bénéficier d'une aide du Département.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'offre de spectacle L'Arche en sel 159 rue de la Boule 17100 SAINTES pour 11374.40 € ht
- Sollicite auprès du Département la subvention maximum pour ce projet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention au nom de la Commune ainsi que toute pièce nécessaire relative au suivi de ces animations et des subventions à demander.

QUESTIONS DIVERSES

- Décisions du Maire entre le 5/02 et le 27/03/26 :

N° du marché Intitulé	Catégorie du marché	Nom et adresse entreprise attributaire	Montant du marché	
			HT	TTC

Fin du Conseil : 19h26.

Le secrétaire,
CHAUVIN Florent

Le Maire,
PINGANAUD Paul